Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Cour (la) - Tome I

Cour (la), f. et logis, c^ne^ de *Commer,* à 800 m. au N. du bourg. — Chât. et chapelle fondée (Jaillot). — *La Cour de Commer,* chât., vill., avec deux allées plantées (Cassini). Le ruisseau de la Cour se jette dans la Mayenne ; long., 3 400 m. — Le fief, qui n'avait que justice foncière, relevait du Bois-au-Parc. François de Champagné décrit ainsi sa terre et son manoir en 1587 : « La terre et seigneurie de la Court de Commer, comprenant maison manable, garnie de salle, cuisine, despense et cellier, quatre chambres, tourelle et greniers, avec un fournil, chapelle, un portal garny d'une chambre et fuye dessus ; la maison où soulloit demeurer le mettayer ; le tout enclos de murailles et fossés. » On mentionne aussi, en 1657, « la cour et enclos avec le jardin au derrière, enclos de murailles, y compris les douves et fossés ». Le domaine consistait surtout en prairies, et les paroissiens prétendirent, en 1686, que le seigneur faisant le commerce de bestiaux devait être imposé à la taille. — La chapelle, fondée avant 1515 sous le vocable de saint Christophe, par Christophe de la Roussière et Louise de Bernezay, sa femme, était chargée de trois messes par semaine et affectée au plus pauvre prêtre de la paroisse. Une nouvelle bénédiction du sanctuaire fut faite le 22 mai 1644. René de Champagné ajouta une messe en l'honneur de sainte Barbe, en 1658, ordonnant en outre de faire « une image proprement taillée (de la sainte), d'autre matière que le bois, qui soit placée sur l'autel, pour la particulière dévotion qu'il lui porte ». M. Simon Gasté obtint permission, en 1729, de démolir la chapelle, qui était en ruine et dans le voisinage des étables, et de la reconstruire. L'évêque qui voulait qu'elle fût décrétée de nouveau, quoiqu'elle le fût et même imposée aux décimes, la tint en interdit jusqu'en 1734. Le dernier chapelain prit encore possession en la chapelle le 24 mars 1790. — Le chartrier, assez important, ne contient que des titres étrangers à la terre et à la province.

Seigneurs : Étienne de Vallermanger, mari de Jeanne, reconnaît, en 1385, Guillaume de Commer pour un de ses « ancessours ». Ils étaient encore recommandés au prône en 1783. — Étienne de la Roussière, mari de Jeanne de Vallermanger, 1458, 1464. — Brisegault de la Roussière, 1484. — Christophe de la R., 1515, 1545. Louise de Bernezay, sa femme, d'une famille du Loudunois, teste à la Cour de Commer en 1529. — Franç. de Champagné, époux de Marie de la Roussière, 1548, 1587. Sa femme, par testament fait au Lion d'Angers en 1584, demandait qu'on l'inhumât en l'église de N.-D. des-Anges, devant l'autel de N.-D.-de-Pitié, avec l'habit de Saint-François ; qu'on continuât d'acquitter dans l'église de Commer les messes fondées par sa mère et qu'on payât les dettes de son fils René. Une de ses filles était religieuse. — Louis de Champagné (V. son nom), 1584, † 1615. — Louis de C., fils puîné du précédent, 1627. — Françoise d'Armaillé, sa veuve, tutrice de ses enfants, 1643, vivait en 1655. — René de C., mari d'Anne de Meaulne, testa à la Cour en 1658 et fut inhumé dans l'église paroissiale. Sa veuve vivait en 1680. — Charles du Rivau épouse au Mans, en 1673, Anne de Champagné, dont douze enfants nés à la Cour de Commer : un anonyme, 1674 ; Françoise, 1676 ; Anne-Charlotte, 1678 ; Charles, 1680 ; Louise, 1681, † 1683 ; Madeleine, 1683 ; Julien, 1685 ; Louise-Charlotte, 1686 ; Marie-Thérèse, 1688 ; Henri, 1690 ; Marie-Charlotte, 1691, † 1693 ; Catherine-Charlotte, 1694. La mère mourut à Sainte-Gemmes le 4 septembre 1703. — Charles du R., mari de Marie-Anselme de Breslay, 1707, mort en 1731, sa femme le 20 avril 1735. — Simon Gasté, de Mayenne, secrétaire du roi, acquéreur avant 1729. Madeleine Duchesnay, sa veuve, vivait en 1731. — Simon-René G., 1739. — Charles-Geoffroy G., interdit sous la curatelle de Joseph-René, son frère, 1783. — Anne de Larrye, veuve de Maurice-Simon Gasté, et Joseph-René G., époux de Marie-Thérèse Visdeloup, de Saint-Malo, 1787, 1789. Malgré une vente nationale faite à divers particuliers pour 50 000 ℔, le 11 thermidor an II, la famille est restée propriétaire jusqu'à une vente récente.

Tit. de la fab. et reg. par. de Commer. — Tit. de la Cour de Sainte-Gemmes. — Chart. de Bourgon.